

ACCES AUX LIGNES SCOLAIRES DE LA REGION GRAND EST (hors Réseau 67)

1. Bénéficiaires

Tout usager des transports scolaires non subventionné par la Région Grand Est.

2. Vérification de la place disponible

Avant tout achat de titre, l'utilisateur doit s'assurer que des places sont disponibles dans le car qu'il souhaite emprunter auprès de la société de transport exploitant le(s) service(s). Une fois les titres commandés, ils ne pourront plus être remboursés au motif qu'il n'y a pas de place dans le car, même si le surnombre intervient après l'achat des billets.

3. Achat du titre de transport

L'utilisateur doit acheter un titre de transport auprès de la

Région Grand Est
Maison de la Région de Strasbourg
26b Avenue de la Paix – Simone Veil
67000 STRASBOURG

Pour ce faire, il adresse sa demande soit par courrier, accompagné d'un chèque, en indiquant simplement ses coordonnées complètes et le nombre de titres souhaités (les frais d'envoi sont offerts), soit directement au guichet de l'agence territoriale aux horaires suivants :

Lundi, mardi, jeudi : 8h30 à 11h30 et 14h à 16h
Le mercredi : 8h30 à 11 h 30, l'après-midi uniquement sur rendez-vous
Vendredi de 8h30 à 11 h 30

Trois titres sont disponibles :

- le carnet de 10 tickets : 11 euros
- l'abonnement mensuel (valable du 1^{er} au 31 du mois) : 26 euros
- l'abonnement annuel (carte nominative) : 234 euros (valable durant toute l'année scolaire hors vacances scolaires)

4. Réception du titre à domicile

Dans un délai de 2 semaines après réception du paiement par la Région Grand Est, l'utilisateur recevra par courrier à son domicile les titres commandés.

5. Embarquement à bord du véhicule

L'utilisateur présente son titre de transport en cours de validité lors de chaque montée à bord du car.